

Postulat

Donnons un coup de gaz à la transition énergétique !

Dans le cadre de son plan climat, la Municipalité a identifié les véhicules à propulsion thermique comme étant des émetteurs importants de CO₂. Elle déclare ainsi vouloir les bannir du territoire communal à l'horizon 2030. Cette mesure apparaît matériellement et juridiquement pas réalisable.

En revanche, la réduction des émissions de CO₂ par une diminution du nombre de véhicules à propulsion thermique apparaît être une mesure adéquate et réalisable pour atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. A cet égard, la Norvège est devenue en 2020 le premier pays où les voitures électriques ont représenté plus de la moitié des nouvelles immatriculations, un jalon qui place le pays sur les rails pour son objectif de décarboner tous ses véhicules neufs dès 2025. Oslo est devenue la vitrine du pays champion du monde de l'électrique. Il n'y a quasiment aucun bruit dans les rues du centre-ville, malgré la circulation de dizaines de voitures. Ce silence se poursuit jusque dans l'un des plus grands parkings de la ville, réservé spécialement aux véhicules électriques.

La Norvège a atteint son niveau actuel d'électrification du parc automobile grâce à une politique massivement incitative. Elle a développé son réseau de bornes de recharge (1 borne publique pour 330 habitants contre 1 pour 1'600 habitants en Suisse). Les véhicules électriques bénéficient d'avantages fiscaux. Des avantages pratiques en matière de parking et d'utilisation des couloirs de bus existent également. Enfin, une politique de subvention a été mise en place.

La transition énergétique peut également être favorisée par le processus de « rétrofit », lequel consiste à transformer un véhicule thermique en un véhicule électrique. En Suisse, le rétrofit est tout à fait légal. Si la transformation respecte les prescriptions légales en matière de sécurité et d'équipement technique, et après expertise, l'Office Fédéral des Routes (OFROU), peut autoriser une voiture rétrofitée à rouler en Suisse. L'homologation est réalisée de manière unitaire et reste actuellement onéreuse.

A Lausanne, des mesures telles que celles susmentionnées pourraient être mises en œuvre rapidement. Le financement du réseau de bornes de recharge pourrait être assuré par les revenus du stationnement qui ont généré d'importants excédents entre 2004 et 2019. Un partenariat avec un acteur privé pourrait aussi être examiné. Les autres mesures incitatives pourraient être financées par le fonds pour le développement durable ou le fonds pour l'efficacité énergétique.

Compte tenu de ce qui précède, les soussignés, au nom du groupe PLR, demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre les mesures suivantes en vue de favoriser la transition énergétique :

- Abaisser provisoirement le prix des macarons de stationnement pour les véhicules électriques ;
- Exonérer partiellement les véhicules électriques des taxes sur le stationnement ;
- Créer et/ou développer un réseau communal de bornes de recharge rapides financé par le fonds du stationnement ;
- Autoriser provisoirement les véhicules électriques occupés par plus de deux personnes à utiliser les couloirs de bus ;
- Accorder une subvention aux lausannois qui convertissent en électrique un véhicule thermique financée par le fonds pour le développement durable ou le fonds pour l'efficacité énergétique ;
- Accorder une subvention aux lausannois qui remplacent un véhicule thermique par un véhicule électrique, financée par le fonds pour le développement durable ou le fonds pour l'efficacité énergétique.

Lausanne, le 13 septembre 2021

Pour le groupe PLR :



Xavier de Haller